

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



Communiqué de presse du SNPES-PJJ/FSU

Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur, a annoncé le projet de création de lieux de « rééducation et de redressement pour les mineurs délinquants » à Mayotte. Dans le même temps, Eric Dupont-Moretti, garde des sceaux a annoncé la création d'un centre éducatif fermé dans ce même département d'outre-mer. Le SNPES/PJJ/FSU, 1ère organisation syndicale à la PJJ, dénonce avec force ces projets qui vont à l'encontre des valeurs portées par les professionnels de la PJJ.

En rappelant qu'il s'agissait aussi d'une promesse de campagne d'Emmanuel Macron qui avait souhaité « la possibilité d'un encadrement par des militaires des mineurs délinquants », il confirme ainsi que la politique éducative du président de la république, envers les jeunes les plus en difficulté s'inscrit dans un versant passéiste, rétrograde et réactionnaire. Qui plus est, en stigmatisant ainsi la jeunesse de Mayotte, il ne fait que confirmer une vision colonialiste et raciste des problématiques à Mayotte. Les outrances du ministre de l'intérieur lorsqu'il désigne certaines violences commises par ces jeunes illustrent un mépris scandaleux pour une population particulièrement paupérisée et reléguée. La dérive est particulièrement grave quand il évoque aussi la possibilité d'« utiliser des armes intermédiaires » pour interpellier les mahorais mineurs délinquants. Comment peut-on justifier de tels propos ? Cette politique ultra répressive est d'autant plus choquante, que dans le même temps, 6 000 enfants sont déscolarisés à Mayotte ?

C'est une vieille antienne qui consiste à faire croire que l'armée pourrait être un atout pour la prise en charge des mineurs suivis par la PJJ. Et ce, malgré les bilans désastreux de projets similaires que la justice des mineurs a déjà expérimentée par le passé. Est-ce la mission de l'armée d'encadrer des jeunes en rupture sociale et scolaire ? Clairement non. Est-ce cela l'ambition affichée pour la jeunesse ? Alors que le travail social traverse une période compliquée, ces discours ne vont rien arranger. En évoquant la possibilité de confier des missions d'encadrement des jeunes à des militaires, dont ils ne veulent pas par ailleurs, on ne fait que dégrader l'image même du travail social et éducatif. Corollairement on laisse aussi sous-entendre une forme d'incompétence des personnels éducatifs qualifiés. Répondre à la misère sociale par l'encadrement de militaires n'est qu'un exemple parmi d'autres des reculs majeurs qui se sont opérés ces dernières années dans la prise en charge des adolescents en rupture sociale.

Entre une politique pénale plus contraignante et alourdie par la mise en vigueur depuis un an d'un code de justice pénale pour mineurs et des projets d'éducation avec les armées, nous sommes aujourd'hui très inquiets pour l'avenir des jeunes en grande difficulté dans notre pays.

Sans aucune concertation, la PJJ a déjà mis en application un protocole de partenariat avec les armées l'an dernier qui avait été rejeté par les organisations syndicales et les professionnels de la PJJ. Une expérimentation a débuté dans le Grand Ouest avec la création d'un centre renforcé à Évreux en partenariat avec l'association Irwin, elle-même portée par d'anciens légionnaires...

Le SNPES/PJJ/FSU a dénoncé ces expérimentations. Construites sans aucune analyse de terrain sérieuse, elles mettent en lumière la profonde ignorance du travail éducatif mené par les professionnels.

de la PJJ et de l'histoire même de cette institution. Ces projets vont à l'encontre de toutes les réflexions et études menées par les chercheurs et chercheuses autour de la question des adolescents.es en difficulté.

Pour voir l'émergence d'une véritable politique éducative envers cette jeunesse en difficulté, aux moyens adaptés à la prévention, nous ne pouvons que dénoncer les ressources financières qui sont mises dans les politiques d'enfermement. Le Président de la république a annoncé en début de mandat qu'il s'agissait d'un quinquennat de l'enfance. Avec la poursuite à marche forcée de la construction des centres fermés pour mineurs et des projets réactionnaires avec l'armée, c'est une politique répressive et non éducative qui est ainsi mise en avant. Le SNPES/PJJ/FSU s'oppose fermement à ces projets et exige que les moyens consacrés à l'enfermement des mineurs soient attribués aux services éducatifs.